

République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT  
~~~~~

Délibération n° 2015-11 du Comité syndical du Vendredi 13 Février 2015  
~~~~~

**CANDIDATURE DU PAYS AU PROGRAMME LEADER 2014-2020**

L'an deux mil quinze le treize février à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 4 février 2015.

Etaients présents ou représentés :	Bernard FABREGUETTES, Jean-Claude LACROIX, Denis MALLET, Daniel VIALA, Laurent DUPONT, Sonia ARRAZAT, Joëlle GOUDAL, Jean-Noël MALAN, Valérie ROUVEIROL, Jacky GALABRUN, Béatrice NEGRIER, Michel SAINTPIERRE, Agnès CONSTANT, Jean-François SOTO, Louis VILLARET, Frédéric ROIG
Absents ou excusés :	Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude REVEL, Yolande PRULHIÈRE, Jean TRINQUIER, Claude CARCELLER, Patrick LAMBOLEZ, Philippe SALASC, Marie-Christine BOUSQUET, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Michel GUIBAL, Pierre GUIRAUD, Rémy PAILLES, Alain CHALAGUIER, Patrick MOROY
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 16	

Vu que depuis septembre 2014, le Pays cœur d'Hérault s'est engagé dans l'élaboration concertée d'une nouvelle stratégie de développement local, cohérente avec le nouveau projet de territoire du Pays Cœur d'Hérault à l'horizon 2025,

Vu que le Pays Cœur d'Hérault bénéficie du dispositif SPL -Soutien préparatoire Leader- financé par la Région Languedoc-Roussillon qui a missionné un consultant pour accompagner le Cœur d'Hérault dans l'élaboration de sa candidature,

Vu l'avant-projet de stratégie élaboré par un comité technique regroupant les 3 communautés de Communes et des représentants du Conseil de développement du Pays qui s'est réuni une dizaine de fois.

Considérant que cette nouvelle stratégie LEADER a été présentée et discutée le 20 janvier 2015 à Montpeyroux avec près de 90 personnes représentant les forces vives du territoire (élus, acteurs socio-économiques, associations ...).

Considérant que les participants ont été invités à remettre également des fiches d'idées et de projets destinés à enrichir et affiner la stratégie.

Vu qu'un comité de relecture a également été constitué ce jour-là afin de partager cette candidature avec le plus grand nombre.

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
DÉCIDE  
A l'unanimité des suffrages exprimés



- ✓ D'approuver le projet de candidature au programme LEADER 2014-2020 dont la stratégie LEADER s'articule autour de 3 grands axes déclinés en fiches-mesures selon le dossier ci-annexé :

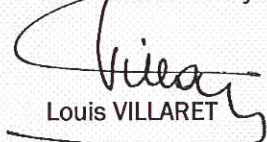
AXE 1 : Miser sur l'INNOVATION comme levier de développement et de création d'emplois durables

AXE 2 : Réussir la TRANSITION écologique et énergétique, facteur d'économie des ressources, de cohésion sociale et de développement économique  
AXE 3 : VALORISER les richesses et les savoir-faire du Cœur d'Hérault, sources de développement et de rayonnement du territoire

- ✓ D'approuver Le titre proposé pour cette nouvelle stratégie  
« Convivencia II : Innover et entreprendre pour mieux vivre en Cœur d'Hérault »
  
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 16 février 2015  
Le Président certifie sous sa responsabilité  
La présente délibération exécutoire le 16 février 2015

Le Président du Syndicat

  
Louis VILLARET

Publiée le 16 février 2015

Transmise le 25 février 2015

